

PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE
LUNDI 7 FEVRIER 2005 A 17H00
Mairie de Bernay

Etaient présents :

- ✦ Monsieur André ANTHIERENS, Madame Claire AUMAITRE, Monsieur Jacques BORDAY, Monsieur Joël BOURDIN, Madame Françoise CANU, Monsieur Hubert CAPPELLE, Monsieur Francis CAVELIER, Madame Jacqueline DELAQUAIZE, Monsieur Edmond DESHAYES, Monsieur Jean-Pierre DUBUS, Monsieur Lucien EON, Monsieur Pierre ESPALDET, Monsieur Alain HUCHE, Madame Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Monsieur Frédéric JONES, Madame Marie-Françoise LARROQUELLE, Monsieur Didier MALCAVA, Madame Odile PINOCHE, Monsieur Jean QUINTON, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Monsieur Philippe TOUFLET et Madame Anne-Marie TOULOUSE.

Etaient excusés :

- ✦ Monsieur Christian BAÏSSE, Monsieur Jackie DESRUES, Monsieur Serge DESSON, Monsieur Jacky GRAVELLE, Monsieur Denis GUITTON, Monsieur Jean-François HERVIEU, Monsieur Gilles LAUNAY, Monsieur Hervé MAUREY, Monsieur Lionel PREVOST, Monsieur Jean-Jacques PREVOST et Monsieur Marc VAMPA.

Etaient absents :

- ✦ Monsieur Gilbert CLOAREC, Monsieur François COURVOISIER, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Monsieur Jean-Claude FRANCOIS, Monsieur François GOBRON, Monsieur Gérard GRIMAUULT, Monsieur Pierre LAUNAY, Monsieur Michel PALLIER, Monsieur Guy PARIS, Madame Nicole SARAZIN.

Assistaient à la réunion :

- ✦ Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bernay, Madame Mireille MARTIN de la Sous-Préfecture, Monsieur le Percepteur de la Trésorerie de Bernay, Mesdames Camille MOREL et Carole ARNOULT.

Le Président, Monsieur Joël BOURDIN, remercie l'ensemble des membres du Comité Syndical pour leur présence et, le quorum étant atteint, l'invite à débiter cette réunion à 17h00.

Il remercie également Monsieur Pascal JOLY, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Bernay, Madame Mireille MARTIN de la Sous-Préfecture ainsi que Monsieur Roland RICA, Percepteur de Bernay pour leur présence.

En introduction, le Président précise qu'une erreur est à rectifier dans le procès-verbal relatif à la réunion du Comité Syndical du 6 décembre 2004. En effet, il était mentionné pour le nom du diffuseur de l'A28 situé à Bernay « aire de l'Art romain », mais il s'agit bien de « l'aire de l'Art roman ».

Il demande à l'assemblée si elle a d'autres observations à faire quant à ce procès-verbal. N'en ayant pas, les membres présents l'adoptent à l'unanimité.

Monsieur le Président, en introduction à la séance, laisse la parole à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bernay qui souhaite intervenir sur le dispositif « Maison de l'Emploi ».

I- MAISON DE L'EMPLOI : PRESENTATION DU DISPOSITIF

Monsieur le Sous-Préfet présente ce dispositif et précise que l'objectif pour 2005 est la création de 300 *Maisons de l'emploi sur toute la France*.

En ce qui concerne la région de Bernay, l'idée serait de racheter les locaux de l'association « Retravailler » (environ 1 200 m² situés derrière « Vive le Jardin » à Bernay), avec d'autres partenaires, pour installer cette *Maison de l'emploi*. Ce serait ainsi l'occasion de créer un ensemble de salles adaptées pour des formations, etc.

Le principe d'une *Maison de l'emploi* est d'instaurer un travail en réseau avec tous les territoires de l'arrondissement de Bernay.

Par ailleurs, Monsieur le Sous-Préfet explique qu'une réunion s'est tenue le vendredi 4 février 2005 avec toutes les Communautés de Communes de l'arrondissement de Bernay et les trois Pays (Risle-Charentonne, Risle-Estuaire et Roumois).

A cette occasion, les collectivités locales ont été questionnées sur leurs besoins en ce domaine car une *Maison de l'emploi* se doit d'être un projet partagé par tous.

Aussi, Monsieur le Sous-Préfet indique à l'assemblée que si certains le désirent, ils peuvent contacter la Sous-Préfecture. En parallèle, il l'informe qu'une lettre d'information de la Sous-Préfecture est disponible sur Internet et qu'une adresse mail a été mise à disposition des collectivités pour toutes les questions qu'elles peuvent se poser au quotidien.

Monsieur le Président intervient en mentionnant le fait que pour que les Communautés de Communes puissent marquer leur intérêt sur ce projet, il faut qu'elles aient la compétence dans ce domaine (économique, emploi, etc., ...).

En réponse, Monsieur le Sous-Préfet cite la Loi du 13 août 2004, qui oblige les Communautés de Communes à définir leur intérêt communautaire avant le 12 août 2005. Si cela n'est pas fait, l'ensemble d'une compétence à moitié transférée par les communes à leur Communauté de Communes le sera en totalité à la Communauté de Communes.

Il ajoute que la Sous-Préfecture se tient à la disposition des Communautés de Communes pour leur apporter un soutien technique par le biais de réunions de travail afin d'analyser précisément leurs statuts. Il faut définir les compétences en étant très précis.

Monsieur Joël BOURDIN confirme le fait que toutes les Communautés de Communes du Pays Risle-Charentonne vont devoir réétudier en profondeur leurs statuts.

Madame Françoise CANU demande qui financera l'investissement pour la création de la *Maison de l'emploi*.

Monsieur le Sous-Préfet répond que ce sera une association à créer qui investira pour la *Maison de l'emploi* et que pour la faire vivre, il faudra au moins un salarié qui coordonnera le fonctionnement de cette structure. Ce sera donc à la charge des collectivités locales adhérentes.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Sous-Préfet pour son intervention et revient à l'ordre du jour de la séance avec en tout premier lieu des délibérations à prendre.

II- DELIBERATIONS

1) Financement de l'animation du Pays

Monsieur BOURDIN rappelle que le Pays est constitué depuis de nombreuses années et que la Région Haute-Normandie a toujours apporté sa contribution financière pour en assurer son fonctionnement. Cette subvention est dégressive et, en 2005, elle représente 50% du montant subventionnable ce qui représente 38 112.50 euros.

Monsieur BOURDIN sollicite l'assemblée pour accepter à nouveau ce principe pour l'année 2005 :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le financement de l'animation du Pays par la Région Haute-Normandie pour l'année 2005 est approuvé à l'unanimité.

2) Soutien aux projets présentés en 2005 dans le cadre du Programme d'actions du Pays Risle-Charentonne

En 2005, un certain nombre d'actions se concrétisera et/ou se poursuivra. Monsieur le Président les présente et demande aux membres de l'assemblée d'exprimer leur soutien :

Fiche IA1 : Les Ballades en Pays Risle-Charentonne - *Association Les Idées Heureuses*

Fiche IA2 : La Chambole des 3 Ru - *Association Culturelle Rugloise*

Fiche IA3 : Festival de la Marionnette - *Association Le Temps des Cerises* Fiche IA4 :: Les Bouquinistes au bord de l'eau - *Association Le Rouge et Le Noir* et « Littérature, Cinéma et Résistance »

Fiche IA6 : Festival Jazz en Pays Risle-Charentonne – *Association Le Temps des Cerises*

Fiche IA7 : Jours de Fête - *Office de tourisme de Bernay*

Fiche IA9 : Littérature, Cinéma et Résistance - *Association Le Rouge et Le Noir*

Fiche IIA2 : Mise en place d'un SCOT de Pays - *Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne*

Fiche IIIB3 : Semaine de l'Environnement - *Communauté de Communes de Beaumont-le-Roger*

Fiche IIIB5 : Restauration du puits communal de Saint-Germain-la-Campagne - *Commune de Saint-Germain-la-Campagne*

Fiche IIID6 : Son et Lumière du Blanc-Buisson - *ASPROB*

Fiche IVA2 : Equipe Technique du Pays - *Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne*

En rappelant que ces fiches actions ont pour vertu d'ouvrir un certain nombre de financements, Monsieur le Président propose d'exprimer le soutien du Pays à ces différents projets.

Monsieur André ANTHIERENS intervient avant le vote et demande s'il est possible d'élargir le projet « Semaine de l'Environnement » à d'autres cantons que celui de Beaumont-le-Roger.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN répond que cela est effectivement possible. Ce projet a pour but de sensibiliser les jeunes ; à cet effet, les interventions se font principalement dans les écoles. Ce projet obtient un grand succès, c'est pourquoi il est envisageable de l'élargir aux cantons voisins.

Monsieur BOURDIN ajoute que c'est le rôle du Pays et, que dans ce cadre, tout projet a vocation à s'étendre. Il cite pour exemple le projet « Les bouquinistes au bord de l'eau » de l'Association Le Rouge et le Noir qui, à ses débuts, était présenté seulement sur Bernay puis s'est étendu aux cantons voisins.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN propose que les Communautés de Communes intéressées viennent rencontrer les organisateurs pour en discuter.

Monsieur le Président soumet l'ensemble de ces actions au vote de l'assemblée :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le soutien du Pays à l'ensemble de ces actions est approuvé à l'unanimité.

3) Reconnaissance officielle du périmètre SCoT du Pays Risle-Charentonne

Le Président explique que la première étape de la procédure de mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Risle-Charentonne est à en déterminer le périmètre. Celui-ci doit délimiter un territoire d'un seul tenant et sans enclave, et recouvrir la totalité du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ayant transféré leur compétence. Ainsi, le Comité Syndical doit délibérer à ce sujet.

La délibération sera alors transmise au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Bernay puis au Préfet de l'Eure, qui après avoir pris l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Eure, arrêtera et fera publier le périmètre du SCoT. Il se sera auparavant assuré que le périmètre retenu permet la mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement.

Monsieur BOURDIN informe que le périmètre définitif du SCoT du Pays Risle-Charentonne est celui du Pays à savoir les périmètres des Communautés de Communes du canton de Beaumesnil, du canton de Beaumont-le-Roger, de Bernay et des Environs, Risle-Charentonne, des communes rurales du canton de Brionne, du canton de Broglie, du canton de Rugles et du canton de Thiberville, sans oublier la commune de Brionne.

Monsieur le Président soumet cette sollicitation du Préfet de l'Eure par le Pays au vote de l'assemblée :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le projet du Président du Syndicat Mixte de solliciter le Préfet de l'Eure pour la reconnaissance officielle, par arrêté préfectoral, du périmètre SCoT du Pays Risle-Charentonne est accepté à l'unanimité.

4) Mise en œuvre de la concertation préalable

Monsieur le Président explique que tout au long de l'élaboration du SCoT, les documents graphiques, les diagnostics et la prospective avec leurs évaluations chiffrées et leurs modèles, doivent se prêter à la communication et à la concertation.

Les objectifs de cette concertation sont les suivants :

- informer largement les élus, les partenaires institutionnels et consulaires ainsi que les habitants du Pays Risle-Charentonne au cours des différentes phases de construction du SCoT,
- favoriser une connaissance commune des enjeux du Pays Risle-Charentonne en partageant notamment le diagnostic,
- faire naître le débat sur un choix de projet de développement durable pour le Pays Risle-Charentonne,
- permettre à chacun d'exprimer ses opinions ou ses attentes par le biais de contributions au projet,
- faire remonter aux élus membres de la Commission SCoT les avis et les attentes de la population.

L'organe délibérant de l'établissement public compétant dans l'élaboration du SCoT doit donc définir par délibération, les modalités de la concertation préalable. Ainsi, le Président propose et soumet les modalités suivantes :

Phase 1 (diagnostic) :

- Les documents produits sont consultables aux sièges du Syndicat Mixte et des Communautés de Communes du Pays Risle-Charentonne (et de la commune individuelle). Des remarques pourront être apportées en les consignant dans un registre ouvert dans les locaux susmentionnés ou en adressant un courrier (papier ou électronique) au Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne.
- Une publication dans la presse locale sera diffusée, et autant que faire se peut, dans chaque page de secteur géographique différent. Seront concernés l'Eveil normand, le Courrier de l'Eure, le Pays d'Auge, la Dépêche et Paris-Normandie,
- Le Conseil de développement est saisi et consulté pour avis sur les enjeux,
- Une réunion sera organisée au sein de chaque siège des Communautés de Communes pour tous les élus communautaires,
- Les partenaires institutionnels et consulaires seront régulièrement tenus informés à l'occasion d'une éventuelle réunion ou de courriers spécifiques,
- Les remarques de la population locale, des acteurs institutionnels et des élus sont consignées dans un compte-rendu versé au dossier SCoT, consultable aux sièges du Syndicat Mixte et des Communautés de Communes du Pays Risle-Charentonne (et de la commune individuelle).

Phase 2 (PADD) :

- Les documents produits sont consultables aux sièges du Syndicat Mixte et des Communautés de Communes du Pays Risle-Charentonne (et de la commune individuelle). Des remarques pourront être apportées en les consignant dans un registre ouvert dans les locaux susmentionnés ou en adressant un courrier (papier ou électronique) au Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne,

- Une publication dans la presse locale sera diffusée, et autant que faire se peut, dans chaque page de secteur géographique différent. Seront concernés l'Eveil normand, le Courrier de l'Eure, le Pays d'Auge, la Dépêche et Paris-Normandie,
- Le Conseil de développement est saisi et consulté pour avis sur les scénarios de PADD,
- Une réunion sera organisée au sein de chaque siège des Communautés de Communes pour tous les élus communautaires,
- Les partenaires institutionnels et consulaires seront régulièrement tenus informés à l'occasion d'une éventuelle réunion ou de courriers spécifiques,
- Une ou des réunions publiques seront éventuellement organisées. Les remarques sont consignées dans le compte-rendu de chacune. Ces comptes-rendus seront versés au dossier SCoT, consultables aux sièges du Syndicat Mixte et des Communautés de Communes du Pays Risle-Charentonne (et de la commune individuelle).

Phase 3 (Document d'orientation et incidence prévisible sur l'environnement) :

- Les documents produits sont consultables aux sièges du Syndicat Mixte et des Communautés de Communes du Pays Risle-Charentonne (et de la commune individuelle). Des remarques pourront être apportées en les consignants dans un registre ouvert dans les locaux susmentionnés ou en adressant un courrier (papier ou électronique) au Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne.
- Une publication dans la presse locale sera diffusée, et autant que faire se peut, dans chaque page de secteur géographique différent. Seront concernés l'Eveil normand, le Courrier de l'Eure, le Pays d'Auge, la Dépêche et Paris-Normandie,
- Le Conseil de développement est saisi et consulté pour avis sur le document d'orientation et sur les incidences prévisibles sur l'environnement.
- Une réunion sera organisée au sein de chaque siège des Communautés de Communes pour tous les élus communautaires,
- Les partenaires institutionnels et consulaires seront régulièrement tenus informés à l'occasion d'une éventuelle réunion ou de courriers spécifiques,
- Une ou des réunions publiques seront éventuellement organisées. Les remarques sont consignées dans le compte-rendu de chacune. Ces comptes-rendus seront versés au dossier SCoT, consultables aux sièges du Syndicat Mixte et des Communautés de Communes du Pays Risle-Charentonne (et de la commune individuelle).

De plus,

- L'ensemble des études préalables à la réalisation du diagnostic ainsi que le porté à connaissance de l'Etat sont en consultation libre dans les locaux du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne,
- Le Portail Internet du Pays Risle-Charentonne présentera un maximum d'information sur le sujet pour contribuer à la concertation,
- Un état régulier sera effectué sur l'avancement des travaux dans les publications du Pays et de ses Communautés de Communes (et de sa commune individuelle).

Monsieur BOURDIN demande à Monsieur Jean QUINTON, Président de la Commission SCoT, s'il existe un calendrier prévisionnel de réalisation.

Monsieur Jean QUINTON répond qu'il n'y en pas. L'opération aura lieu jusqu'à la fin de l'année 2006. Une enquête publique sera effectuée vers le début de l'année 2007.

Le Président propose de procéder au vote pour accepter ces modalités de la consultation préalable du SCoT.

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Les modalités de la concertation préalable du SCoT du Pays Risle-Charentonne sont approuvées à l'unanimité.

5) Désignation des représentants au sein du Comité de Gestion et de Suivi « 1% Paysage et Développement »

Monsieur le Président expose que la politique « 1% Paysage et Développement » liée à l'A28 est en train d'être mise en œuvre sur le Département de l'Eure et plus particulièrement sur les Pays du Roumois et Risle-Charentonne.

Cette mise en place s'articule autour de l'élaboration successive des documents suivants :

- le **Livre blanc**, établi pour l'ensemble de l'axe, est destiné à analyser les enjeux et les perspectives de développement des territoires traversés ;
- la **Charte d'itinéraire** est essentiellement un document de cadrage définissant, d'une part les grandes orientations d'une politique de valorisation paysagère et de développement économique, d'autre part les principaux objectifs à atteindre ;
- les **Chartes locales**, élaborées si possible à l'échelle d'unités paysagères homogènes, précisent les objectifs édictés dans la charte d'itinéraire ; elles sont assorties de programmes d'actions.

Monsieur Joël BOURDIN poursuit par le fait qu'aujourd'hui, la Charte locale est en cours de finalisation.

Un comité de gestion et de suivi sera alors prochainement mis en place par l'Etat et la DDE de l'Eure pour :

- préciser à partir de l'expérience acquise les modalités d'application de la politique "1% Paysage et Développement" ;
- donner un avis sur le contenu des chartes d'itinéraire après examen par le comité de pilotage compétent ;
- élaborer les programmations annuelles à partir des propositions faites au niveau local ;
- procéder à un suivi et à une évaluation des actions engagées.

A l'occasion du précédent Comité Syndical du 06 décembre 2004, Monsieur Joël BOURDIN rappelle qu'il avait été demandé à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bernay si le Syndicat Mixte Pays Risle-Charentonne pouvait être représenté au sein de ce Comité de gestion et de suivi.

Monsieur le Sous-Préfet n'y avait formulé aucune réponse négative.

Monsieur le Président indique donc que même si pour l'instant il n'y a aucune obligation, il semble opportun d'anticiper et de désigner un membre pour représenter le Pays Risle-Charentonne au sein de ce Comité ; il propose donc d'élire un référent et son suppléant.

A cet effet, il mentionne la candidature de Monsieur Philippe TOUFLET et évoque également celle de Monsieur Jean QUINTON, puisque déjà Président de la Commission SCoT du Pays.

Monsieur BOURDIN demande tout de même si la nomination de deux membres est suffisante.

Monsieur le Sous-Préfet répond que cela paraît efficient car ce comité se doit d'être opérationnel. Il en profite pour intervenir sur le dispositif « 1% Paysage et Développement ». La Charte locale est en cours d'élaboration. A l'occasion du dernier Comité Technique, il a été procédé à une large diffusion de la circulaire du Ministère de l'Équipement.

Monsieur le Sous-Préfet souligne également qu'il n'est pas possible de financer des projets de voirie dans le cadre de ce dispositif même s'il s'agit de chemins à caractère bocager (en réponse à une question de Monsieur Joël BOURDIN).

Il informe que les règles liées à ce dispositif sont très précises pour les porteurs de projet privés. Le montant de la subvention est plafonné à 30% des travaux et le financement est soumis à l'avis d'un architecte des Bâtiments de France. La subvention plafond s'élève à un montant de 7 500 euros. Il rappelle que pour les porteurs de projet publics, la subvention est de 50 % sans plafond.

En parallèle, la Direction Départementale de l'Équipement de l'Eure et la Sous-Préfecture travaillent sur un document de communication afin d'expliquer la démarche « 1% Paysage et Développement » :

- qu'est-ce que le « 1% Paysage et Développement »?,
- quel dossier déposer ?,
- où déposer le dossier ?,
- comment déposer le dossier ?
- qui statue sur le dossier ?,
- etc.

Monsieur le Sous-Préfet exprime l'objectif de disposer d'un guichet d'accueil des dossiers efficient dès le second semestre 2005.

Monsieur le Président demande si la subvention au titre du « 1% Paysage et Développement » peut se greffer sur d'autres subventions.

Monsieur le Sous-Préfet répond qu'en effet, cette subvention peut être complétée par une autre subvention publique.

Monsieur Pierre ESPALDET exprime son sentiment quant à ce dispositif en le qualifiant de « confus ». Il souhaite comprendre pourquoi la mobilisation a été très forte il y a quelques mois alors qu'elle semble s'essouffler aujourd'hui.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle qu'il y a, à l'heure actuelle, obligation de valider différentes étapes :

- la charte d'itinéraires,
- les chartes locales.

Il ajoute qu'il existe une certaine confusion entre les typologies d'opération et les dossiers d'opération en tant que tels. Aussi, il informe l'assemblée que la circulaire référente (celle suscitée du Ministère de l'Équipement), liste les pièces à faire figurer dans les dossiers. Par ailleurs, l'objectif est de démarrer le « 1% Paysage et Développement » simultanément à l'ouverture de l'autoroute.

Monsieur BOURDIN précise que le fait de se presser pour faire remonter les projets a permis aux financeurs d'avoir une idée des demandes liées à ce dispositif.

Monsieur Alain HUCHE souhaite, quant à lui, savoir si ce dispositif peut être envisagé dans le cadre d'une création de bâtiment ayant un certain style.

Monsieur le Sous-Préfet répond que cela n'est pas envisageable. En parallèle, il insiste sur le fait qu'il existera des critères de co-visibilité et de perception depuis l'autoroute. Malgré tout, certains projets plus éloignés pourront tout de même pris en considération tels que, par exemple, un itinéraire de valorisation touristique pour découvrir des paysages hors de l'autoroute.

Monsieur Francis CAVELIER désire savoir si les travaux connexes à la future voie verte peuvent être concernés.

Monsieur le Sous-préfet informe que cela peut être le cas mais seulement pour ce qui est des travaux de valorisation touristique (ex. : aire de pique-nique, panneaux, ...).

Monsieur CAVELIER ajoute qu'un problème demeure. En effet, la voie verte sera terminée fin 2006 voire 2007. Or, quelle est la date butoir du « 1% Paysage et Développement » ? Sera-t-il valable encore fin 2006, car l'aménagement de la voie verte est retardé par deux captages d'eau et la traversée de la N138?

Monsieur le Sous-Préfet indique que cela dépend du nombre de projets. Il s'agit d'une enveloppe qui diminue au fur et à mesure de sa consommation.

Monsieur André ANTHIERENS souhaite savoir comment mettre en cohérence tous les projets des Communautés de Communes.

Monsieur BOURDIN explique que la cohérence est difficile à obtenir car chaque Communauté de Communes a ses priorités concernant ce dispositif.

Monsieur Pierre ESPALDET intervient et exprime le fait qu'il y a tout de même quelques cohérences et cite pour exemple la Communauté de Communes du Canton de Thiberville dont il est Président et celle du Canton de Broglie qui travaillent ensemble pour un développement touristique intercommunautaire.

Monsieur BOURDIN conclut en signalant que les Communautés de Communes sont autonomes ; ainsi, il faut tout de même laisser la possibilité à l'individualisation de leurs projets.

Monsieur BOURDIN demande à l'assemblée s'il y a d'autres remarques relatives à ce dispositif. N'ayant pas d'autres remarques, Monsieur BOURDIN procède au vote relatif aux représentants du Pays Risle-Charentonne au sein du Comité de gestion et de suivi « 1% Paysage et Développement » :

Proposition du membre titulaire : Monsieur Jean QUINTON

Proposition du membre suppléant : Monsieur Philippe TOUFLET

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'assemblée approuve à l'unanimité l'élection de Messieurs Jean QUINTON, titulaire et Philippe TOUFLET, suppléant, au Comité de gestion et de suivi « 1% Paysage et Développement ».

6) Etat d'avancement des projets en cours de réalisation

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur BOURDIN souhaite présenter un état d'avancement des projets en cours de réalisation et soutenus par le Pays :

- La Maison des Services de Rugles : les travaux sont prévus pour le deuxième semestre 2005. Malgré les quelques difficultés soulevées par ce projet, sa réalisation est imminente.
- La réhabilitation de l'hippodrome de Bernay : Monsieur le Sous-Préfet informe l'assemblée que ce projet pose un problème au Contrôleur financier régional qui met en doute les capacités d'autofinancement de la Société des Courses de Bernay. Une réunion de concertation se tiendra très prochainement à ce sujet.
- La Maison de l'Enfance : Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN souligne que les travaux de voirie provisoire ont démarré depuis une semaine.
- La création d'un gîte de groupe « Le Trou normand » : les travaux vont bientôt débuter.
- La création d'un pôle associatif dans les locaux « Caroline Rohmer » à Bernay : les marchés ont été attribués. Le porteur de projet est dans l'attente de la notification de subvention de la Région et du Département.
- La création d'un centre de ressources à la Trinité de Réville : Madame Claire AUMAITRE mentionne qu'un diagnostic participatif est en cours de réalisation pour connaître au plus près les besoins de la population du canton de Broglie.

7) Création de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de créer une Commission d'appel d'offres pour lancer un marché pour le choix du bureau d'études chargé d'élaborer le SCoT.

Il rappelle que selon le Code de l'Urbanisme, lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, la Commission d'appel d'offres est composée des membres suivants : le président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat.

La collectivité au plus grand nombre d'habitants est la Communauté de Communes de Bernay et des environs. Sa commission d'appel d'offres est composée de 6 membres.

Monsieur Joël BOURDIN précise que dans les documents préparatoires au Comité syndical, il a été envoyé aux élus la proposition de créer une commission d'appel d'offres spécifique pour le SCoT. Mais en fait, il paraît sans doute préférable d'en constituer une non-spécifique.

Cette commission comportera donc 6 membres titulaires et 5 membres suppléants. Monsieur le Président demande qu'il y ait une répartition équitable entre les Communautés de Communes et la commune isolée.

Candidats :

Monsieur André ANTHIERENS, Monsieur Jacques BORDAY, Monsieur Joël BOURDIN, Madame Françoise CANU, Monsieur Francis CAVELIER, Monsieur Lucien EON, Monsieur Pierre ESPALDET, Monsieur Didier MALCAVA, Monsieur Jean QUINTON, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Monsieur Marc VAMPA.

L'assemblée élit à l'unanimité, pour la Commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne, les membres suivants aux fonctions suivantes :

Président : Monsieur BOURDIN

Titulaires :

Monsieur Jean QUINTON,
Monsieur André ANTHIERENS,
Monsieur Didier MALCAVA,

Monsieur Pierre ESPALDET,
Monsieur Francis CAVELIER.

Suppléants :

Monsieur Lucien EON,
Monsieur Jacques BORDAY,

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN,
Monsieur Marc VAMPA,
Madame Françoise CANU.

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

III- VOTE DU BUDGET 2005

1) Présentation et adoption du Compte Administratif 2004

Monsieur BOURDIN transmet la présidence à Madame Marie-Christine JOIN-LAMBERT pour la présentation du Compte Administratif 2004.

Madame JOIN-LAMBERT s'adresse à Monsieur Roland RICA, Percepteur de la Trésorerie de Bernay, pour présenter le Compte Administratif 2004, puis demande aux membres présents de procéder au vote pour son adoption :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le compte administratif 2004 est adopté à l'unanimité.

2) Présentation et adoption du Compte de Gestion 2004

Madame la Présidente propose à Monsieur Roland RICA de poursuivre par la lecture du Compte de Gestion 2004. Celui-ci étant en tout point conforme aux documents comptables du Syndicat Mixte, le vote pour son approbation est donc effectué :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le compte de gestion 2004 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur André ANTHIERENS s'interroge sur la ligne budgétaire faisant apparaître des subventions non perçues en 2004.

Monsieur RICA explique que celles-ci sont reportées en 2005. Il ajoute par ailleurs, qu'il serait intéressant de procéder pour les prochains exercices au rattachement pour la sincérité des comptes et ainsi pour suivre au plus près les subventions non versées et reportées l'année suivante.

3) Affectation du résultat

Monsieur Joël BOURDIN reprend la présidence de la séance et souligne qu'à la lecture du Compte Administratif 2004 puis du Compte de Gestion 2004, apparaît un excédent de fonctionnement de 83 476,80 euros. Il propose l'affectation du résultat de l'exercice 2004 en report à nouveau à la section de fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice 2005 :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'affectation du résultat de l'exercice 2004 dans la section de fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice 2005 est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Président conclut en évoquant sa satisfaction de présenter le Compte Administratif dès le début du mois de février.

Monsieur RICA répond d'ailleurs qu'il s'agit du premier budget à être présenté en ce début d'année.

4) Fixation de la participation financière des Communautés de Communes et de la commune isolée au fonctionnement du Syndicat Mixte pour l'exercice 2005

Le Président engage le Comité Syndical à procéder au vote de la participation financière des Communautés de Communes et de la commune isolée au fonctionnement du Syndicat Mixte pour l'exercice 2005.

Monsieur le Président propose que cette participation soit augmentée de 0.03 euros par habitant, pour cette année et la présente comme suit :

Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil :

5 065 hab (pop. DGF 2000) x 0.83 € = **4 203.95 €**

Communauté de Communes du Canton de Beaumont-le-Roger :

10 414 hab (pop. DGF 2000) x 0.83 € = **8 643.62 €**

Communauté de Communes de Bernay et des Environs :

18 241 hab (pop. DGF 2000) x 0.83 € = **15 140.03 €**

Communauté de Communes Risle-Charentonne :

4 734 hab (pop. DGF 2000) x 0.83 € = **3 929.22 €**

Communauté des Communes Rurales du Canton de Brionne :

6 673 hab (pop. DGF 2000) x 0.83 € = **5 538.59 €**

Communauté de Communes du Canton de Broglie :

6 815 hab (pop. DGF 2000) x 0.83 € = **5 656.45 €**

Communauté de Communes du Canton de Rugles :

8 207 hab (pop. DGF 2000) x 0.83 € = **6 811.81 €**

Communauté de Communes du Canton de Thiberville :

7 240 hab (pop. DGF 2000) x 0.83 € = **6 009.20 €**

Commune de Brionne :

4 736 hab (pop. DGF 2000) x 0.83 € = **3 930.88 €**

La participation totale de l'ensemble des Communautés de Communes et de la commune isolée s'élèverait donc en 2005 à **59 863.75 €** :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le montant des participations des Communautés de Communes et de la commune isolée détaillé ci-dessus est adopté à l'unanimité.

5) Budget Primitif 2005

L'Assemblée peut désormais délibérer sur le Budget Primitif 2005 ; celui-ci est lu par Monsieur le Percepteur et se traduit comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	191 322.00 €	191 322.00 €
Fonctionnement	362 044.00 €	362 044.00 €
TOTAL	553 366.00 €	553 366.00 €

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Budget Primitif 2005 est voté par nature et par chapitre par le Comité Syndical. Il est adopté à l'unanimité.

Madame CANU émet tout de même deux remarques : elle s'interroge sur le montant élevé des études ainsi que du compte 2183 (immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique). En réponse, Monsieur Joël BOURDIN souligne que les études correspondent tout simplement à la mise en œuvre du SCoT. Par contre, il semble qu'une erreur s'est malencontreusement glissée et qu'en aucun cas il est prévu des investissements aussi importants au compte 2183. Il s'engage à procéder à la correction de cette erreur sans conséquence sur le budget. Il s'agit en effet de supprimer les montants indiqués aux comptes 2183 (immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique), ainsi que ceux reportés au compte 1021 (dotation) ce qui préserve l'équilibre de la section d'investissement.

Monsieur Joël BOURDIN remercie Monsieur Roland RICA pour ses interventions et demande à l'assemblée si elle a des questions diverses à soulever.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Les membres présents n'ont aucune question diverse.

L'ensemble des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé et l'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président lève la séance à 18h33.

PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE
LUNDI 7 FEVRIER 2005 A 17H00 - MAIRIE DE BERNAY

M. A. ANTHIERENS		M. D. GUITTON	EXCUSE
Mme C. AUMAITRE		M. J-F. HERVIEU	EXCUSE
M. C. BAISSÉ	EXCUSE	M. A. HUCHE	
M. J. BORDAY		Mme M-C. JOIN-LAMBERT	
M. J. BOURDIN		M. F. JONES	
Mme F. CANU		Mme M-F. LARROQUELLE	
M. H. CAPPELLE		M. G. LAUNAY	EXCUSE
M. F. CAVELIER		M. P. LAUNAY	ABSENT
M. G. CLOAREC	ABSENT	M. D. MALCAVA	
M. COURVOISIER	ABSENT	M. H. MAUREY	EXCUSE
M. DELAPORTE	ABSENT	M. M. PALLIER	ABSENT
Mme DELAQUAIZE		M. G. PARIS	ABSENT
M. E. DESHAYES		M. O. PINOCHE	
M. J. DESRUES	EXCUSE	M. L. PREVOST	EXCUSE
M. S. DESSON	EXCUSE	M. J-J. PREVOST	EXCUSE
M. J-P. DUBUS		M. J. QUINTON	
M.L. EON		M. J-C. ROUSSELIN	
M. P. ESPALDET		Mme N. SARAZIN	ABSENTE
M. J-C. FRANCOIS	ABSENT	M. P. TOUFLET	
M. F. GOBRON	ABSENT	M. A-M. TOULOUSE	
M. G. GRIMAUULT	EXCUSE	M. M. VAMPA	EXCUSE
M. J. GRAVELLE	EXCUSE		